25me Année — N° 5525 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17 Dimanche 17 Novembre 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE

Cours à terme de 12 h. 47 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable.	79 10 -.-	78 85 -.-
Rente 3 0/0.	76 50 -.-	76 32 1/2
Rente 5 0/0.	112 725 -.-	112 70 -.-
Italien 5 0/0	75 65	73 32 1/2
Turc 5 0/0.	» »	11 85
Act. Nord d'Espagne	290 »	288 75
Art. Gaz	» 25	1213 75
Act. B. de Paris Pays-Bas	680 »	680 »
Act. Mobilier Français.	» »	466 25
Act. Lombards.	» »	150 »
Act. Autrichiens	553 75	551 25
Act. Mobilier Espagnol.	770 »	770 »
Act. Suez	731 25	727 50
Act. Banque ottom.	483 75	478 75
Oblig. Egypt. unif.	270 50	270 »
Act. Foncier France.	782 »	781 25
Florin d'Autriche.	62 3/8	62 10
Act. Saragosse.	362 50	361 25
Emprunt Russe 1877.	84 1/4	86 50
Délégations Suez.	» »	620 »
Florins Hongrois.	» »	74 25
Espagne extérieur	» »	14 9/16
Consolidés.	» »	» »

Ces cours sont affichés chaque jour, vers h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum, 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	16 NOV.	15 NOV.
3 0/0	76 62	76 50
3 0/0 amortissable.	79 05	78 90
4 1/2 0/0	105 85	106 ..
Emprunts 5 0/0.	112 65	112 70

Service particulier du Journal de Roubaix	16 NOV.	15 NOV.
Act. Banque de France.	3150 00	3150 00
» Société générale.	465 00	465 00
» Crédit fonc. de France	782 00	781 00
» Chemins autrichiens.	553 00	551 00
» Lyon.	1067 00	1065 00
» Est	667 00	670 00
» Ouest	736 00	738 00
» Nord.	1378 00	1380 00
» Midi.	840 00	840 00
» Suez.	728 00	727 00
6 % Péruvien	00 00	00 00
Act. Banq. ottomane (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottomane (nou.)	480 00	479 00
Londres court.	25 26 00	25 27 00
Crédit Mobilier (act. nouv.)	465 00	466 00
Turc.	12 02	11 95

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 16 novembre.

Change sur Londres, 4.81 00; change sur Paris, 5,20 50, 100 12

Café good fair, (la livre) 14 3/4, 15 »/».

Café good Cargoes, (la livre) 15 1/2, 15 3/4. Calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 16 novembre

Ventes 1.500 b. Marché ferme.

Liverpool, 16 novembre

Ventes 6,000 b. Partiellement 1/16 de baisse.

New-York, 16 novembre.

New-York, 9 3/8.

Recettes 177.000 b.

New-Orléans low middling 71 1/2.

Savannah » » 68 »/».

ROUBAIX, le 16 NOVEMBRE 1878

Bulletin du jour

Le Sénat avait à nommer hier trois sénateurs inamovibles. Deux listes, comme on sait, étaient en présence : la liste de gauche se composant des noms de MM. le général Gresley, André et Montalivet ; la liste droite composée des noms de : MM. d'Haussonville, Oscar de Vallée et Baragnon.

Comme on l'avait prévu la liste de droite l'a emporté. Sur 269 votants — la majorité était de 135 — M. Oscar de Vallée a obtenu 141 voix. M. d'Haussonville 139, M. Baragnon 137. -- Le général Gresley n'a eu que 134 voix, M. André 126 et M. de Montalivet 125.

La victoire des droites sera saluée certainement par la presse conservatrice, comme une revanche des invalidations dont ses amis sont victimes à la Chambre ; mais quelque satisfaction que nous éprouvions pour notre part de ce succès, nous nous demandons si sa portée n'est pas illusoire, s'il aura assez d'influences sur les délégués pour les empêcher par leurs votes en janvier de faire passer la majorité de droite à gauche...

Nous avons donné, hier, le texte des principaux articles du projet présenté par M. Bardoux et dont le but est d'organiser l'enseignement primaire supérieur. Le projet qui intéresse à un si haut point nos départements, est digne d'une attention toute particulière. Il introduit, en réalité, dans l'enseignement populaire, des modifications profondes et qui peuvent être ou fécondes ou désastreuses selon leur mise en œuvre : mal appliquées, elles peuvent désorganiser sans profit, aussi bien ce qu'on est convenu d'appeler, dans nos lycées et nos colléges « l'enseignement secondaire spécial », que les institutions privées, dont on ne saurait contester les services. Bien comprises, elles peuvent, au contraire, apporter un nouvel élément d'instruction à certaines classes de la société qui ne peuvent utiliser l'enseignement donné pour les élèves qu'on destine aux professions libérales. Les difficultés que le projet soulève, sont depuis longtemps l'objet d'un attentif examen; mais les variations nombreuses que constate depuis 1833 l'histoire de notre ministère de l'instruction publique, disent assez qu'il reste encore des expériences à faire.

Ainsi que le reconnaît l'exposé des motifs du ministre, la loi de 1833 qui avait réorganisé l'enseignement primaire supérieur, détruit par la Révolution, n'a jamais obtenu grand crédit, en France, tandis que les écoles dites « moyennes ou écoles bourgeoises », ont prospéré en Allemagne. D'après l'article 10 de la loi de 1833, les communes, chefs-lieux de département, et celles dont la population excède 6,000 âmes, devaient cependant avoir une école primaire supérieure. 273 communes se trouvaient alors atteintes par la loi; six ou sept ans plus tard, près des deux tiers de ces commnnes avaient essayé de satisfaire à ses prescriptions.

Mais bientôt, c'est-à-dire dès 1841, une ordonnance royale avait autorisé la création de 23 cours d'instruction primaire supérieure annexés à des colléges communaux. Dans le cours de l'année suivante, cinq autres ordonnances autorisèrent la création de cinquante cours du même genre dans autant de colléges. Dans l'espace d'une seule année, du 21 novembre 1841 au 18 novembre 1842, 73 cours furent annexés à autant de colléges. C'était la destruction d'un pareil nombre d'écoles primaires supérieures. Aussi, le nombre de celles qui existaient déjà, diminua-t-il rapidement, et, dans le cours des années suivantes, il ne fit que décroître par l'effet de mesures semblables.

La loi du 15 mars 1850, qui fit disparaître la distinction entre l'enseignement primaire élémentaire et l'enseignement primaire supérieur, porta un dernier coup à l'institution. Le nombre des écoles primaires supérieures qui existent aujourd'hui en France, s'élève à une centaine environ et encore faut-il, pour atteindre ce chiffre, réunir aux écoles publiques, les écoles privées. Ajoutons qu'un grand nombre de ces écoles donnent un enseignement insuffisant au point de vue scentifique.

Le but de l'enseignement supérieur tel qu'il convient de le constituer, est donc de raviver l'institution, en développant, dans une certaine mesure, les connaissances qui constituent l'instruction primaire, en y ajoutant des notions plus particulièrement utiles pour les classes ouvrières et agricoles.

Or, la question est de savoir si le but poursuivi se trouvera atteint par la législation nouvelle que propose le gouvernement. C'est un point qu'on ne saurait trancher à première vue. Le fait essentiel est qu'une proposition de réforme est soumise aux Chambres et que celles-ci devront l'examiner. Puisse un bon projet de loi définitif mettre fin à une regrettable lacune.

Nous regrettons de constater qu'à la différence du principe établi par la loi du 29 juin 1833, il n'est aucunement question, dans le projet de M. Bardoux, de « l'instruction morale et religieuse. »

L'article 6 de ce projet se borne, en effet, à dire :

« Le programme des matières à enseigner, programme qui sera déterminé par un règlement spécial, aura partout un caractère professionnl. »

On peut assurément, sans être accusé de témérité ou de médisance, prédire dès à présent que, dans ce règlement spécial dont la rédaction sera naturellement abandonnée au ministre de l'instruction publique, la religion et l'éducation morale seront absolument sacrifiées.

Plus prudent et mieux avisé, le législateur de 1833 avait eu soin, comme nous le disions tout à l'heure, d'inscrire dans l'article 1er de sa loi la nécessité de «l'instruction morale et religieuse», enlevant ainsi à un ministre athée ou libre-penseur toute possibilité de supprimer l'enseignement de la morale et de la religion dans les écoles primaires.

Le manifeste des droites sénatoriales continue à exercer la verve sarcastique des feuilles de gauche. A les entendre, ce document n'est qu'un tissu de creuses déclamations, de sottises et d'inepties.

« Il n'y a pas quarante-huit heures, dit l'organe de M. Gambetta, « que ce » factum anonyme a paru, et cet appel » suprême, qui, semblable à l'ordre du » jour d'un général, au matin de la » bataille, devait animer tous les cou- » rages, entraîner tous les indécis, » semble avoir été le signal d'une dé- » bacle à peu près complète. Les ré- » dacteurs du malheureux manifeste » ont crié : En avant ! Sur toute la » ligne de la bataille, on leur répond : » Sauve qui peut ! »

Mais s'il en est ainsi, comment se fait-il que ce « malheureux manifeste » soulève tant de colères de la part des journaux de la coalition républicaine ? Si le manifeste des droites sénatoriales est si nul et si ridicule qu'ils le prétendent, à quoi bon déployer tant de fureur pour le combattre? On ne prend pas la massue d'Hercule pour écraser une mouche. Or, l'acharnement avec lequel les gauches attaquent depuis deux jours ce document prouve jusqu'à la dernière évidence qu'il a frappé juste et qu'elles redoutent les effets que son retentissement produira dans le pays. Voilà la vérité, mais toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire ; et c'est pourquoi les feuilles révolutionnaires essayent de masquer leur dépit sous leurs épigrammes et leurs grossières injures. Malheureusement, les épigrammes et les injures n'ont jamais rien prouvé que l'impuissance de ceux qui y ont recours, à défaut de bonnes raisons.

Le plus grand grief que les organes gambettistes reprochent au manifeste des droites, c'est l'absence d'un programme de gouvernement.

« Dans cette prose batarde, dit la *République Française*, « il n'y a au- » cune affirmation de doctrines, il n'y » a aucune déclaration de principes, » pour l'Empire, la légitimité ou l'or- » léanisme...»

Et un peu plus loin la même feuille ajoute :

« C'est se moquer, et nous trouvons » les factions de la droite fort imperti- » nentes de réclamer le pouvoir, n'é- » tant d'accord entr'elles sur aucun » point. »

N'est-ce pas le cas de rappeler à la *République Française* la parabole de l'Evangile ! « Vous voyez la paille qui est dans l'œil de votre frère, et vous ne voyez pas la poutre qui est dans le vôtre. »

En effet, y a-t-il un parti plus divisé que le parti républicain ? Qui ne sait que les trois groupes qui le composent sont séparés par d'insondables abîmes ? Ils parlent de programme de gouvernement ! Ont-ils jamais pu en formuler un capable de rallier à lui MM. Louis Blanc, Gambetta et Dufaure ? Les opportunistes sont-ils en mesure de marcher bras dessus bras dessous dans la foi d'un même *credo*, avec les modérés du centre gauche et les intransigeants ? Ils ne sont d'accord sur rien, tout les divise, tout les sépare sur le terrain des principes ; ils ne sont d'accord que sur un mot, le mot de *République*, mais dès qu'il s'agit de déterminer le caractère et la nature de cette République, c'est là qu'on ne s'entend plus et que commence la confusion de la Tour de Babel.

Et voilà les hommes qui osent reprocher aux droites d'être divisées. Mais si les droites sont divisées sur la forme du gouvernement qui n'est pas en ce moment en question, elles sont parfaitement unies pour la défense de nos grandes institutions sociales, menacées par le radicalisme ! Cela suffit. A l'heure présente de quoi s'agit-il ? Il s'agit de savoir si la Religion sera respectée, si l'enseignement public restera chrétien, si la magistrature continuera à être indépendante, si l'armée doit conserver son esprit d'obéissance et de discipline, si la famille ne sera pas détruite par l'institution de divorce, si la propriété deviendra la proie de la spoliation sous la forme de l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Eh bien ! sur toutes ces questions vitales les droites sont indestructiblement unies, tandis qu'il n'en est pas une seule d'elles sur laquelle les gauches aient pu parvenir à s'entendre. Nous les défions de produire un programme de gouvernement.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 15 novembre.

Les gauches avaient essayé de faire croire au pays que les députés de la droite allaient mettre des bâtons dans les roues, lors de la discussion du budget et entraver, par conséquent, le vote des lois de finances qui sont déjà bien en retard pour ne pas dire trop. Il est certain que si le budget pouvait être étudié comme il devrait l'être, les droites auraient nombre d'observations à présenter, nombre d'amendements à défendre. Malheureusement, le budget n'est présenté à l'examen de la Chambre qu'à la dernière heure, si bien que, sous peine d'être déclaré mauvais citoyen, il faut l'accepter tel que les gauches l'ont préparé, car la France ne doit pas souffrir. Les droites voteront le budget et ne discuteront pas. Elles subiront la loi de la force avec dignité, c'est tout ce qu'elles peuvent faire.

A propos du budget, il est bon de faire remarquer que les journaux de gauche avaient annoncé que dès le 4 novembre, tous les rapports du budget seraient déposés sur le bureau de la Chambre. Ce dépôt n'est pas encore complet et il faut donc mettre toujours au passif de la gauche le retard qui est apporté à cette discussion impérieuse. Que penser, par exemple, du journal officieux de M. de Marcère, le *National*, qui annonçait que pour le 15 de ce mois le budget serait voté à la Chambre ? et l'on ne sait pas encore aujourd'hui quand il sera mis à l'ordre du jour. Est-ce qu'on ne sait pas ce qui se passe au ministère de l'intérieur ? Après tout, rien n'est surprenant par le temps qui court.

On fait courir le bruit qu'après les élections sénatoriales du 5 janvier, M. Gambetta se décidera à accepter la présidence du conseil des ministres. Le journal républicain le *Télégraphe*, ajoute que le Pape Léon XIII verra avec plaisir l'arrivée du chef des gauches au pouvoir.

Voilà une énigme que nous ne nous chargeons pas de résoudre. Le Pape Léon XIII serait-il certain que M. Gambetta au pouvoir sera moins anti-clérical que dans l'opposition ? Cela est possible. Dans ce cas, les républicains se chargeraient bien vite de démontrer à M. Gambetta que le discours de Romans doit être pris en considération et qu'il faut en exécuter le programme sous peine de perdre son portefeuille et son autorité; nous ne parlons pas du prestige qui est déjà fort endommagé.

Si, au contraire, M. Gambetta applique les idées émises à Romans à l'égard du clergé, comment le Pape Léon XIII, défenseur spirituel de nos prêtres, peut-il se réjouir de vexations que M. Gambetta va leur imposer de toutes les façons?

En vérité, nous ne comprenons pas la nouvelle donnée par le *Télégraphe*, qui est pourtant un officieux *di primo cartello*. A la réflexion, c'est peut-être un bon tour que joue M. Jules Simon à son ennemi intime.

Hier, nous vous parlions de la mise en accusation des ministres du 16 mai. Aujourd'hui les haines radicales s'étendent jusqu'au ministère d'affaires qui succéda pendant trois semaines au cabinet de Broglie. Ce ministère d'affaires serait même accusé d'avoir voulu perpétrer un coup d'Etat, et lancé la France dans la guerre civile.

On ne sait ce que pensera le maréchal de ce désir des radicaux. Il n'oubliera sans doute pas que c'est lui-même qui a choisi et nommé les ministres d'affaires et que les poursuivre c'est pour ainsi dire le mettre en accusation lui-même. Heureusement nous pensons que la presse radicale fait plus de tapage que nos députés n'ont l'intention d'en faire eux-mêmes et il est propable que le résultat des élections sénatoriales qui seront conservatrices, nous l'espérons sincèrement, jettera un peu d'eau glacée sur tout ce feu rouge.

M. Antonin Proust intente, comme on le sait, un procès en diffamation au *Figaro*, qui a prétendu que le rapporteur du budget des Beaux-Arts était l'un des bailleurs de fonds de M. Carvalho, directeur de théâtre de l'Opéra comique. C'est M. Léon Renault qui soutiendra la plainte de M. Proust et qui démontrera que le député n'étant pas bailleur de fonds, n'a eu aucune raison de faire accorder à M. Carvalho une subvention plus considérable. Me Lachaud est chargé de défendre le *Figaro*.

On nous assure qu'au Sénat, la gauche, prévoyant sa défaite a résolu d'en atténuer l'effet par la petite combinaison suivante : De nombreux sénateurs appartenant à ce côté de l'assemblée, se feraient malades pour n'avoir pas à prendre part au scrutin. On pourrait de la sorte raconter dans les journaux républicains : Si nos amis eussent été là, nous l'eussions emporté. Malheureusement, il a fallu compter avec la maladie. Les bons lecteurs prendront la chose au sérieux, le prestige du parti républicain sera sauf et l'on exploitera la chose auprès des délégués électeurs de province.

Un mouvement diplomatique est annoncé. Il serait question de nommer M. Challemel-Lacour, ministre de France à Berne et M. Horace de Choiseuil, ambassadeur à Madrid. Décidément, députés ou sénateurs, les hommes de la gauche veulent de belles places.

(*Autre correspondance*)

Paris, 15 novembre.

Les ministres du 16 mai seront-ils mis en accusation ? Il est évident que le ministère actuel est opposé aux poursuites ; il désire qu'il n'y en ait pas, peut-être parce qu'il redoute d'en voir surgir la crise de gouvernement dont on a si souvent parlé.

On ne saurait interpréter autrement les notes officieuses qu'à deux ou trois reprises a déjà publiées la presse gouvernementale sur un signal donné par le *National* de M. de Marcère. Ici encore, suivant son habitude, le cabinet du 14 Décembre procède par voie d'insinuations. En disant: Voilà ce que fera la majorité, ses organes veulent dire : Voilà ce que nous désirons qu'elle fasse.

Mais il n'est pas du tout certain que la majorité se rende à ces vœux, obéisse à ces calculs, si habiles qu'ils soient. Sur cette question des poursuites, les gens de l'extrême gauche ne sont pas de trop bonne composition, et il ne faudrait que quelques indiciplinés pour mettre la majorité dans une situation où elle aurait facilement la main forcée par eux.

La commission chargée de préparer une réorganisation «radicale» de l'enseignement primaire et que M. Paul Bert préside de droit, a voulu justifier immédiatement un des avertissements donnés au pays par le manifeste des droites sénatoriales. « On nous menace, disait le manifeste, de l'école sans Dieu;» dans sa réunion de mercredi, la commission a décidé d'exclure du conseil supérieur de l'instruction publique les évêques, les cardinaux, les ministres de tous les cultes, les membres de la magistrature et du conseil d'Etat ; en revanche on y ferait entrer le plus possible de membres de l'enseignement secondaire et primaire, choisis à l'élection !

Et pour qu'on ne se trompe pas sur le sens et la portée de ces réformes, les journaux dévoués à M. Bert et à ses collègues expliquent que « les prêtres et cardinaux ne pouront donc plus tenir en échec les ministres républicains et se mettre en travers des aspirations laïques que la République doit tenir à favoriser surtout dans les questions d'éducation nationale. »

L'un d'eux ajoute avec une rare franchise : « Du moment qu'on exclut les cardinaux, les évêques et les prêtres, on exclut Dieu...»

Le conseil général de la Seine, s'inspirant de ce grand exemple, a entendu, hier, lecture du rapport sur le projet de vœu déposé par M. Hovelacque, pour la dissolution des congrégations religieuses non-autorisées et la fermeture des établissements d'instruction fondés et tenus par elles. Le rapport conclut à l'adoption de ce vœu dans les termes suivants :

1°. Que le gouvernement procède à la dissolution des congrégations non-autorisées et à la fermeture des établissements d'instruction par elles fondés et dirigés ;

2°. Que le gouvernement veille, auprès des congrégations religieuses autorisées, à l'application des articles, 7, 8, 15 et 19 du décret du 18 février 1809.

L'impression de ce rapport, demandée par plusieurs membres, est mise aux voix et prononcée.

On voit que c'est la guerre déclarée, sur toute la ligne, aux institutions catholiques.

Il se passe de très mystérieuses choses dans la reprise imprévue de l'affaire Bonnet-Duverdier.

Les uns parlent d'une demande de poursuites; les autres, d'une démission; quelques-uns, de la convocation d'un nouveau jury d'honneur.

Le certain, c'est qu'on se remue beaucoup, dans le monde radical lyonnais, pour donner un successeur au député intransigeant. Un successeur ?... Mais alors la succession est donc ouverte ou sur le point de s'ouvrir ?

Mystère et opportunisme.

Dans un certain monde, on donne comme absolument sérieuse l'idée d'un mariage entre la princesse des Asturies et le Hohenzollern dont M. de Bismarck s'est déja si bien servi en 1870. Ce mariage, dit-on, est voulu par la sœur d'Alphonse XII et encouragé par tous les membres de la famille qui partagent l'antipathie de la Reine-Mère pour le duc de Montpensier.

Les partis opposés, en Espagne, à la Royauté du jeune Alphonse, songeraient à recommencer en sens inverse la révolution de septembre. Cette fois, quelques généraux de bonne composition se chargeraient non plus de renverser une reine, mais de chasser un Roi au profit d'une princesse qui régnerait ensuite glorieusément appuyée sur le bras d'un prince allemand et sous la tutelle de M. de Bismarck.

Est-ce un roman ? Je n'en jurerais pas. Le prince Bismarck est tenace dans ses idées, et de 1870 à 1878 il n'a pas pu oublier encore le rêve de l'Espagne prussifiée.

L'Exposition a permis de constater, une fois de plus, la supériorité et la facture d'orgues françaises. Cette supériorité, reconnue de tous nos voisins, vient de s'affirmer encore à l'inauguration de l'orgue tout récemment terminé par M. J. Merklin, pour la cathédrale de Strasbourg. L'éminent facteur a reçu les plus flatteuses félicitations des artistes distingués, présents à cette solennité musicale, et, par un certain côté, patriotique. Je suis heureux d'enregistrer ce nouveau succès à l'actif de l'un des hommes qui ont le plus fait pour la musique religieuse. L'orgue de Strasbourg devant servir à la fois, de grand orgue et d'orgue d'accompagnement, la composition de ses jeux offrait des difficultés particulières, de même que l'emplacement qui lui était destiné imposait des dispositions mécaniques toutes spéciales avec les perfectionnements propres à sa facture. M. Merklin a pu donner à son œuvre la variété, la richesse de timbre, la puissance de sonorité que comportait sa double destination. Cet instrument, chef-d'œuvre d'harmonie et de mecanique, encadré par les belles peintures de Stell et de Steinheil, complète magnifiquement la décoration intérieure de la cathédrale ; il est déjà cher à tous les cœurs français de Strasbourg.

C'est une heureuse coïncidence qui faisait décerner à M. Merklin, comme témoignage de la supériorité de sa maison, la seule médaille d'or réservée à l'Exposition, aux grandes orgues d'église, au moment où il ajoutait ce nouveau fleuron à son blason artistique inscrit désormais sur les murs de tant de basiliques, à Genève, Fribourg, Macie, Clermont, Tours, Bourges, St-Eustache de Paris. etc., etc.

DE SAINT-CHÉRON.

SÉNAT

Séance du 15 novembre

Présidence de M. D'Audiffret-Pasquier.

La séance est ouverte à 2 h. 20.

Un scrutin est ouvert pour la nomination de trois sénateurs inamovibles.

En voici le résultat :

Votants,	269.
Suffrages exprimés,	269.
Majorité absolue	135.

MM. Baragnon, Oscar de Vallée et d'Haussonville, qui ont obtenu l'un 137 voix, le deuxième 141 et le troisième 138 sont élus sénateurs inamovibles.

Le scrutin est fermé à 4 heures.

Le ministre discute l'ajournement de la discussion du rapport de la commission d'enquête sur les souffrances de l'industrie et du commerce.

M. Hubert Delisle comba cette proposition qui est appuyée par M. Pouyer-Quertier.

La discussion est fixée à la prochaine séance qui aura lieu jeudi.

La séance est levée à 5 h.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 novembre

Présidence M. Jules Grévy.

La séance est ouverte à 2 heures 30.

Après avoir adopté quelques projets d'intérêt local, la Chambre valide l'élection de M. Mallet à Uzès.

M. de Freycinet dépose un projet de loi portant approbation d'une convention avec la Compagnie du Nord, un projet de loi relatif à la protection du balisage du littoral et un projet concernant les chemins de fer.

Ces projets sont renvoyés à des commissions spéciales.

La Chambre continue la vérification des pouvoirs.

M. de Larochejacquelein défend son élection, qui est combattue par M. Lecherbonnier.

Au cours de la discussion, M. Baudry-d'Asson est rappelé à l'ordre pour interruptions persistantes.

L'élection de M. de Larochejacquelein est invalidée par 300 voix contre 153. (Manifestation ironique à droite).

La Chambre discute les propositions concernant le phylloxera.

Après une discussion entre MM. Deeroys, Ganivet et de Bosredon, M. Devès demande le renvoi de la discussion à demain ; le renvoi est prononcé.

M. Nadaud remercie M. de Marcère d'avoir appelé l'attention sur sa proposition relative aux associations syndicales.